Université Sidi Mohammed Ben Abdellah

Faculté de Médecine et de Pharmacie

Fès



جامعة سيدي محمد بن عبد الله

كلية الطب و الصيدلة

فاس

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert n° 06 /2013

Achat du matériel informatique
Pour la faculté de médecine et de pharmacie de Fès

En application des dispositions de l'article 16 §1 alinéa 2 et l'article 17 §3 alinéa 3 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 13/06/2008 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 21/02/2008.



Université Sidi Mohammed Ben Abdellah
Faculté de Médecine et de Pharmacie
De Fès

MARCHE N° :

Passé par appel d'offres n° **06/2013** du : **26/12/2013** ouvert sur offres des prix en séance publique du : **26/12/2013** Concernant **l'achat du matériel Informatique pour la faculté de médecine et de pharmacie de Fès**. Et ce, en vertu des dispositions du chapitre IV- Article 17, §1 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 13/06/2008 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 21/02/2008.

ENTRE

Monsieur le Doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès

D'UNE PART

ET

a) Pour les personnes physiques :
Mr : ………………………………………………………..…………………….. (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu : ……………………………………………………………………………..
Affilié à la CNSS sous le n° : …………………..…………………………..…………………………..
Inscrit au registre de commerce de : ……………………………………………………..……(Localité)
Sous le n° : …………………………………………………………………………………………
N° de patente : ………………………………………………………………………………………..
Ayant un compte : …………………………..………………… (Courant postal, bancaire, ou à la TGR)
Ouvert à mon nom à : ………….……………………..………………………………….....(Localité)
Sous le n° : …………………………………………………………………………..…………(RIB)
b) Pour les personnes morales :
Mr : ………………………………………...……………………………………………………..
(Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de :……………………………………………….................
(Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :…………………………………………………………………………………….
Adresse du siège social de la société : ……………………………………………………………………
Adresse du domicile élu :……………..……………………………………………………….
Affiliée à la CNSS sous le n° : ……………..……………………...……………………………….
Inscrite au registre de commerce de : …………………………………………………….………(Localité)
Sous le n° : …………………………………………………………………………………….………
N° de patente : ……………………………………………………………………………………
Ayant un compte : ……………………………………………… (Courant postal, bancaire, ou à la TGR)
Ouvert au nom de la société à : ……………………..……………………………………..…..(Localité)
Sous le n° : ……………………………………………………………………...…………(RIB)

D'AUTRE PART

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :



ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

1-1- Le présent marché a pour objet **l'achat du matériel Informatique pour la faculté de médecine et de pharmacie de Fès.**

1-2- Le montant du marché s'élève à :

En chiffres : ………………………….............

En lettres : ……………………………………………………………………………………….

Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont :

– L'acte d'engagement.
– Le bordereau des prix-détail estimatif.
– Le cahier des prescriptions spéciales.
– Le cahier des clauses administratives générales (CCAG/T)

En cas de discordance entre ces différentes pièces, les indications des prix en lettres au bordereau des prix-détail estimatif sont tenues pour bonnes.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS GENERAUX

Le titulaire du marché sera soumis aux dispositions définies par :

- loi **01-00** relative à l'organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahir n° 1-00-199 du 15 Safar 1421 (19 Mai 2000)

- Le décret N° 2-99-1087 du 29 Moharram 1421 (4 mai 2000) approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G.T.) exécutés pour le compte de l'Etat.

- Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'université du 13/06/2008 tel qu'adopté par le conseil de l'université lors de sa réunion du 21/02/2008

- Le Décret n° 2-89-61 du 10 Rebia II 1410 (10 novembre 1989) fixant les règles applicables à la comptabilité des établissements publics.

- La Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n° 1.03.196 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003).

- Le Décret n°2-06-574 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre III du Code Général des Impôts (Tel que modifié par le décret n° 2.08.103 du 30chaoual 1429 (30octobre 2008)B.O n° 5684 du 21 Kaada 1429 (20 novembre 2008))

- Le Dahir du 28 Août 1948, relatif au nantissement des marchés publics modifié par le Dahir n° 1.62.202 du 29 octobre 1962.

- Le Dahir n° 1-03-194 du rejeb (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail.

- Le Dahir du 21 Mars 1943 et du 27 décembre 1944 en matière de législation sur les accidents de travail.

Le fournisseur devra se procurer ces textes s'il ne les possède pas déjà et ne pourra en aucun cas exciper de leur ignorance ni de se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 4 : DELAIS DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

L'approbation du marché sera notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre vingt dix jours (90 jours) à compter de la date d'ouverture des plis.

Si l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du Maître d'Ouvrage. Dans ce cas, mainlevée lui est donnée, à sa demande, de son cautionnement provisoire.

Toutefois, le Maître d'Ouvrage peut, dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai précité, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée. L'attributaire dispose d'un délai dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre du Maître d'Ouvrage pour faire connaître sa réponse. En cas de refus de l'attributaire, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE-DELAI D'EXECUTION-PENALITE

***/ Validité du marché :**

Conformément au § 1 de l'article 78 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 13/06/2008 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 21/02/2008, le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par le Doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès, son approbation par le président et son visa par le Contrôleur d'Etat le cas échéant.

***/ Délai d'exécution :**

Le délai global de livraison des fournitures objet du présent marché est fixé à **2 mois.**
Il prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des livraisons qui doivent être effectuées au cours des jours ouvrables et selon les horaires de travail.
Le fournisseur est tenu d'assurer, à ses frais (charges et décharges comprises), la livraison des fournitures à l'établissement bénéficiaire.
Si les fournitures livrées sont jugées inacceptables par l'Administration, le fournisseur s'engage à les remplacer dans un délai d'une semaine.

***/ Pénalité :**

Au cas où les fournitures ne seraient pas livrées dans les délais prévus, il lui sera appliqué sans préjudice, une pénalité d'un dirham pour mille 1/1000 du montant total du marché par jour du calendrier de retard sans que le montant prélevé ne dépasse pas les 10% du montant initial du marché par dérogation aux textes en vigueur.
La pénalité sera déduite d'office, et sans mise en demeure préalable, des décomptes des sommes dues au fournisseur.

ARTICLE 6 : ENREGISTREMENT ET TIMBRES

Les frais d'enregistrement de l'original et de timbres du marché sont à la charge du titulaire du marché, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : SOUS-TRAITANCE

Les conditions de la sous-traitance sont régies par les dispositions de l'article 84 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 13/06/2008 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 21/02/2008.

ARTICLE 8 : APPORT EN SOCIETE

Il est interdit au fournisseur sous peine de résiliation sans préavis ni indemnité de se substituer un tiers, pour l'exécution même partielle de ses engagements sans autorisation expresse écrite du Maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

A défaut par le fournisseur d'avoir rempli les obligations qui lui sont imposées toutes les notifications qui se rapportent au présent marché lui seront valablement faites à son domicile porté sur l'acte d'engagement et indiqué dans le CPS.

ARTICLE 10 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :
La liquidation des sommes dues par la faculté de médecine et de pharmacie de Fès en exécution du présent marché sera opérée par l'Ordonnateur ou son délégataire.
Le Fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantissements ou subrogation les renseignements et états prévus à l'article 7 du dahir 28 août 1948 est le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès.
Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

ARTICLE 11 : REVISION DES PRIX

Les prix figurant au présent marché sont fermes et non révisables, en application de l'Article 14 du règlement précité.

ARTICLE 12 : CONDITION DE LIVRAISON

Les fournitures, objet du présent marché feront l'objet de plusieurs réceptions. Avant toute livraison, le fournisseur doit aviser la faculté de médecine et de pharmacie de Fès au moins 48 heures à l'avance. La faculté de médecine et de pharmacie provoque une commission de réception pour juger la conformité des fournitures.
Les fournitures seront livrées et déchargées à l'établissement bénéficiaire. Elles doivent être conformes à la qualité et à la quantité demandées au présent CPS.
Si les fournitures ne sont pas reconnues conformes et ne répondent pas aux spécifications techniques, la commission les rejette et demande leur remplacement dans le délai fixé par l'article 7 du présent CPS.
Si les fournitures sont reconnues conformes, la livraison fera l'objet d'un procès-verbal dressé conjointement et dont la date sera prise en compte pour l'application éventuelle de pénalités de retard.



ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT-RETENUE DE GARANTIE
Le cautionnement Provisoire est fixé à : **6000 Dhs (six mille dirhams)**

Il est prévu un cautionnement définitif égal à 3% du montant total du marché, il doit être constitué dans les 30 jours qui suivent la notification du marché.
Il sera prélevé au titre de la retenue de garantie 10% du montant de chaque acompte.
Cette retenue cessera de croître lorsqu'elle atteindra 7% du montant initial du marché. Elle pourra être remplacée par une caution bancaire personnelle et solidaire, délivrée par les établissements bancaires autorisés à cet effet.

ARTICLE 14 : RESILIATION DU MARCHE
Lorsque le fournisseur ne se conforme pas, soit aux dispositions du marché, soit aux commandes qui lui sont données par le Sous-Ordonnateur, il est mis en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé par une décision qui lui est notifiée par un ordre de service. Ce délai n'est pas inférieur à 16 jours à dater de la notification de la mise en demeure.
Passé ce délai, si le fournisseur n'a pas exécuté les dispositions prescrites, le Sous-Ordonnateur fait applications des mesures coercitives prévues par les Articles du C.C.A.G.T
Si dans ce délai le fournisseur ne se conforme pas à cette mise en demeure, la résiliation du marché peut être prononcée et le fournisseur ne peut prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 15 : LITIGES
Tous les litiges pouvant survenir entre le titulaire du marché et le fournisseur, non réglés à l'amiable, seront soumis aux tribunaux compétents de la région de Fès.

ARTICLE 16 : MODE DE REGLEMENT
Les règlements des sommes dues au fournisseur en exécution du présent marché seront effectués par virement après réception des quantités livrées.
Le fournisseur doit produire pour ce règlement :
Des décomptes, faisant état des quantités livrées, en cinq exemplaires dûment signés.
Un bon de livraison en trois exemplaires portant la mention service fait du service responsable de la réception.
Le règlement des situations est viré à un compte désigné par le fournisseur dans son acte d'engagement.

ARTICLE 17 : ASSURANCES
Le titulaire du marché doit produire une attestation d'assurance couvrant les risques suivants :
a- Accident de travail
b- La responsabilité civile
c- Les véhicules
L'attestation d'assurance doit comporter une clause interdisant sa résiliation sans aviser au préalable le maître d'ouvrage.
Aucun paiement ne sera effectué tant que le fournisseur n'aura pas rempli cette obligation.

ARTICLE 17 : CARACTERE GENERAL DES PRIX
Les prix du présent marché doivent comprendre le bénéfice ainsi que tous les droits, taxes, impôt, frais généraux et d'une manière générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de l'exécution du présent marché y compris le transport.
Les prix s'entendent pour le matériel rendu et mis en fonctionnement dans l'établissement destinataire. Le matériel sera présenté pour la réception dans le local destiné à le recevoir dans l'emballage d'origine, ouvert, vérifié, prêt à être rangé.
Les appareils et machines seront installés à leur emplacement définitif et en ordre du marché, inclus tous frais intermédiaires, ainsi que les essais et démonstrations aux responsables qualifiés de l'établissement.
Tous les frais résultant de la détérioration du matériel, imputable à un défaut d'emballage seront à la charge du titulaire. Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à sa charge, de sorte qu'il reste entièrement responsable de la qualité de ce matériel et de son installation au moment de la réception définitive.
Le titulaire devra prévoir dans ses prix et ses livraisons, la totalité des équipements annexes et fournitures de matériels nécessaires à la mise en route des équipements.
Le prix comprend également la participation du titulaire, à la définition et au contrôle des alimentations des machines, ou équipements spéciaux en électricité.

ARTICLE 18 : FRANCHISE DE DOUANE

Le matériel objet du présent appel d'offre est admis en franchise des taxes et droits de douanes selon les accords de l'UNESCO.

Pour les entreprises importatrices, les autorisations de franchise seront signées par le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès et remises au titulaire qui effectuera les démarches nécessaires auprès de l'administration des douanes pour les articles non éligibles à la franchise UNESCO.

A préciser que la comparaison des offres se ferra en toutes taxes comprises (TTC).

ARTICLE 19 : RECEPTION PROVISOIRE

a) Avant toute livraison, le titulaire devra inviter l'administration à désigner une commission chargée de contrôler la conformité des articles à tous les points de vue avec les spécifications du marché et à la documentation, présentée lors de la procédure d'appel d'offres. Cette commission est désignée par Monsieur le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès.

b) Quand elle constate que le matériel ne répond pas aux spécificités exigées, la commission refuse de prononcer la réception. Le titulaire dispose d'un délai de dix (10) jours pour présenter ses observations. Passé ce délai, la décision de la commission est irrévocable et le matériel est rejeté.

c) En cas de livraison fractionnée, la réception provisoire ne peut être prononcée que si l'ensemble des équipements, objet du marché est livré.

d) Outre les vérifications techniques ou de quantités proposées à la réception, il sera demandé au titulaire de procéder aux démonstrations de fonctionnement de son matériel et d'assurer ainsi sa mise en main auprès du personnel qualifié de l'établissement destiné à le prendre en charge.

e) Lors de la réception, la documentation exigée à savoir :

- Manuel d'utilisation ;
- Manuels de maintenance et techniques de préférence en français ou en anglais pour les appareils nécessitant la maintenance.
- Un certificat de conformité avec les normes de sécurité et de qualité international en français ou en anglais seront remis avec le matériel.

f) Vu les évolutions technologiques le matériel objet du présent marché doit être au minimum conforme aux caractéristiques mentionnées sur le bordereau des prix et détail estimatif.

g) La réception provisoire sera prononcée après livraison totale, installation et mise en main dans les conditions normales d'utilisation du matériel objet du marché.

ARTICLE 20 : GARANTIE-DELAI DE GARANTIE

Le titulaire garantit que tout le matériel livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclus toutes les dernières améliorations et innovations technologiques.

Le titulaire garantit en outre que tout le matériel, livré en exécution du marché, n'aura aucune défectuosité due à sa fabrication, ou à sa mise en œuvre.

La durée de cette garantie est de douze (12) mois après prononciation de la réception provisoire.

Pendant le délai de garantie le titulaire du marché demeure responsable de son matériel. Si au moment de la réception définitive il est reconnu qu'un matériel est défaillant, le délai de garantie est prolongé jusqu'à ce que le titulaire ait remédié aux anomalies constatées.

L'Administration notifiera au titulaire, par écrit, toute réclamation faisant jouer cette garantie. A la réception d'une telle notification, le titulaire réparera ou remplacera le matériel défectueux ou ses pièces sans frais pour l'Administration.

Si le titulaire, après notification, manque à rectifier la ou les défectuosités dans le délai fixé par l'Administration, celle - ci peut commencer à prendre les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du titulaire et sans préjudice du droit de recours de l'Administration contre les titulaires en application des clauses du marché.

La garantie portera sur le matériel gratuit des pièces de remplacement, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel. Il est précisé que la garantie consentie s'applique à tout défaut mécanique, à tout vice de construction non imputable à une fausse manœuvre du personnel de l'Administration.

En cas de panne, le délai d'intervention ne devra pas excéder 24 heures.

Tout matériel ne pouvant être dépanné sur place devra être remplacé par un matériel de même capacité dans la journée, en attendant d'être réparé dans les ateliers du titulaire à sa charge. Les réparations d'ordre courant doivent se faire sur site.

ARTICLE 21 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive qui implique l'expiration du délai de garantie sera prononcée dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

ARTICLE 22 : COMPLEMENTS DE DEFINITIONS-ALIMENTATIONS RACCORDEMENTS

Pour toutes les machines qui le justifient, le titulaire devra fournir à l'attention de l'Administration les schémas d'implantation et d'encombrement.
Le titulaire est censé s'être rendu sur les lieux de l'installation et reconnaître les conditions, dans lesquelles il devra réaliser les installations et les raccordements.
Il est précisé qu'en ce qui concerne le courant électrique, des variations de plus ou moins 15% de la tension doivent être admises, les appareils nécessitant une meilleure stabilité devront donc être équipés d'un système de régulation conforme à leurs besoins.
Les frais afférents seront à la charge du titulaire.
Il est signalé à titre indicatif, que la tension uniformisée est 380V/220V triphasé + neutre, 50 Hertz, à travers tout le Royaume. Toutefois, le titulaire est tenu de vérifier ces données au préalable auprès de l'établissement concerné.
Pour les machines qui le nécessitent, il devra prévoir un silentbloc (Anti-vibration).

ARTICLE 26 : INSTALLATION-MISE EN MARCHE

1) INSTALLATION

Les opérations d'installation, de mise en service, d'initiation et de formation des techniciens, seront organisées durant le délai d'exécution et sont à la charge du soumissionnaire.
Une documentation technique en français est nécessaire pour les machines, ainsi que les manuels d'utilisation et de maintenance de ces derniers.

2) MISE EN MARCHE

La mise en marche pourra être distincte des opérations de réception.
La durée de la mise en marche devra être suffisante pour permettre l'utilisation normale du matériel par le personnel de l'établissement.

ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE, MAINTENANCE

Le titulaire est tenu d'assurer un service après-vente c'est à dire de disposer de pièces de rechange et de représentants qualifiés dans les conditions ordinaires du commerce.

ARTICLE 28 : PRESCRIPTION TECHNIQUE DU MATERIEL INFORMATIQUE

OBEJT	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
PC portable	Intel Core i5-3210M/2,5GHz - RAM 4 Go - HDD 500 Go - Intel HD Graphics 4000 - Freedos
PC portable	AMD DUAL CORE E-300 (1,3Ghz) 2Go - 320Go
Tablette tactile blanche	Cortex-A9/1,5 GHz - RAM 1 Go - Stockage 16 Go - Ecran 10,1 Pcs - Android 4,1
Imprimante Multifonction 3 en 1	imprimante A4 Laser Multifonction 3 en 1 Monochrome - Impression, copie et scanner - Design compact - Connectivité sans fil avancée (Wifi direct, WPS, Mobile Print) - Vitesse d'impression 20 ppm - Résolution 1200x1200 dpi - Bouton éco - Connexion USB 2.0 - Compatible PC, Mac et Linux.
Disque dur externe	Description du produit: 1TB Elements Capacité disque dur: 1000 Go Interface du disque dur: USB 3.0 Disque dur. taille: 63.5 mm (2.5 ") Taux de transfert de données: 5000 Mbit/s Taux de transfert de données USB: 480, 5000 Mbit/s Largeur: 82 mm Profondeur: 111 mm Hauteur: 15 mm Câbles inclus: USB

Scanner	Scanner à plat - 216 x 297 mm - 1200 ppp x 1200 ppp - Hi-Speed USB
Imprimante Laser multifonctions Laser Télécopieur/photocopieuse/imprimante/scanner	Type d'imprimante Télécopieur / photocopieur / imprimante / scanner RAM 128 Mo Vitesse d'impression Jusqu'à 25 ppm Résolution (N&B - Couleur) Jusqu'à 1200 x 1200 ppp Système d'exploitation requis MS Windows XP, Linux, MS Windows Server 2003, MS Windows 7, Apple Mac OS X 10.6.x, Apple Mac OS X 10.5.8, MS Windows Vista Poids 11.7 kg Affichage 2 lignes Description du produit - Multifonction (télécopieur / photocopieuse / imprimante / scanner) (Noir et blanc) Dimensions (LxPxH) 44.1 cm x 34.3 cm x 37.3 cm Technologie d''impression Laser (monochrome) Température de fonctionnement 18 C - 25 C Consommation en fonctionnement 445 Watt
PC Portable	Processeur Intel Core i5-4200U /1,6 GHz Mémoire cache 3 Mo RAM 4 Go de mémoire DDR3L Disque dur SATA 750 Go, 5400 tr/min Stockage optique Graveur DVD±RW SuperMulti avec support double couche Affichage Écran HD BrightView WLED d'une diagonale de 35,5 cm (14 pouces) (1366 x 768) Controleur graphique AMD Radeon HD 8670M (2 Go de mémoire DDR3 dédiée) Mémoire vidéo 2 Go Webcam TrueVision HD Audio DTS Sound + avec 2 haut-parleurs Réseaux LAN Ethernet 10/100 Base-T intégré 802.11b/g/n Bluetooth Largeur 34,7 cm Hauteur 2,25 cm Profondeur 23,9 cm Poids 1,98 kg lecteur de cartes multimédia numérique multi-format pour cartes SD Interfaces 1 x port HDMI 1 x sortie casque 1 x entrée microphone 1 x port USB 2.0 2 x ports USB 3.0 1 x RJ45 Périphérique(s) d'entrée Pavé tactile avec la prise en charge de geste multi-toucher Alimentation Adaptateur secteur 65W Batterie Batterie Li-Ion 4 cellules Système d'exploitation Windows 8 64
PC Portable	Intel Core i5 3230M/2.6Ghz - RAM 4Go - HDD 500Go - Intel HD Graphics - 15.6pcs HD 200 CSV - FreeDos Processeur Intel Core i5-3230M / 2,6 GHz Mémoire cache L3 - 3Mo RAM 4Go DDR3 (1600MHz)

	Disque dur 500Gb (5400rpm) SATA Stockage optique Graveur DVD+-R/RW Affichage 15.6" rétroéclairage par LED TruBrite 1366 x 768 / HD Controleur graphique Intel HD Graphics Webcam HD avec microphone intégré Audio SRS Premium Sound HD 2 Haut-parleurs stéréo intégrés Réseaux WiFi 802.11n LAN 10/100 Ethernet Largeur 36 cm Hauteur 3.35 cm Profondeur 24.2 cm Poids 2,4 kg Couleur Blanc Lecteur de carte SD / MMC Interfaces 2 x USB 2.0 1 x USB 3.0 1 x RJ45 1 x VGA 1 x HDMI 1 x Entrée Microphone 1 x Sortie Casque Périphérique(s) d'entrée Clavier chiclet AZERTY : 102 touches séparées avec pavé numérique Alimentation Adaptateur secteur externe Batterie Ion-Lithium 6 cellules Système d'exploitation FreeDos
PC bureau	Intel Core i7-3770s - RAM 8 Go - HDD 1 To - Écran tactile full HD 23 - Windows 8 Fiche Technique Spécification Système d'exploitation Windows 8 64 Processeur Intel Core i7-3770S (3,1 GHz, 8 Mo de mémoire cache) Mémoire 8 Go de mémoire DDR3 Disque dur SATA 1 To, 7200 tr/min Lecteur optique Graveur DVD SuperMulti à tiroir ultra-mince Écran large tactile full HD 58,4 cm (23 pouces) WLED (1 920 x 1 080) Graphiques NVIDIA GeForce GT 630 (2 Go de mémoire DDR3 dédié) Ports 4 ports USB 2.0 2 ports USB 3.0 1 sortie audio stéréo Beats 1 prise combo casque/microphone Beats 1 sortie caisson de basse Beats ; Connecteurs vidéo 1 IR blaster Appareil pour carte mémoire Lecteur de carte mémoire 6-en-1 Webcam intégrée avec micro intégré Périphérique d'entré Souris optique sans fil, Clavier Sans fil réseau LAN Gigabit Ethernet 10/100/1000 intégré, 802.11b/g/n Type d'alimentation électrique Adaptateur secteur 180 W Dimensions (L x P x H) 58 x 21.4 x 45.5 cm Poids 11,4 kg

	Logiciels inclus Symantec Norton Internet Security 2013 (mises à jour LiveUpdate pendant 60 jours) Partition de récupération (possibilité de restaurer séparément le système, les applications et les pilotes) Possibilité de réaffecter la partition de récupération Outil de création de CD/DVD de réinstallation Windows Store Windows Live Essentials Internet Explorer Console Beats Audio Cyberlink PowerDVD
Tablette Tactile	ROCKCHIP 2928 / 1.5 GHz - RAM 1 Go - Stockage 16 Go - Écran 10,1 pcs - Android 4.0 Fiche Technique Type de Produit Tablette Système d'exploitation Android 4.0 "Ice Cream Sandwich" Processeur ROCKCHIP 2928 1.5GHz Affichage : Résolution 1024 x 600 pixels Écran tactile Ecran 10.1" Tactile capacitif Caméra: Caméra face avant Oui Mémoire: RAM 1 Go DDR3 Stockage 16 Go Capacité maximale prise en charge MicroSD jusqu'a 32Go Communications : Connectivité sans fil WIFI 802.11 b/g/n Expansion et connectivité Extension Emplacements Jack écouteurs Hôte USB Micro USB Port HDMI Oui Batterie Capacité 5000 mAh Dimensions et poids Poids 600 g Largeur 26.5 cm Hauteur 16.5 cm Profondeur 1.1 cm
Routeur sans fil - commutateur 4 ports	Spécifications Type de périphérique Routeur sans fil - commutateur 4 ports (intégré) Type de châssis Ordinateur de bureau Technologie de connectivité Sans fil, filaire Protocole de liaison de données Ethernet, Fast Ethernet, IEEE 802.11b, IEEE 802.11g, IEEE 802.11n (draft 2.0) Bande de fréquence 2.4 GHz Protocole de gestion à distance HTTP Algorithme de chiffrement WEP 128 bits, WEP 64 bits, TKIP, WPA, WPA2 Caractéristiques Prise en charge NAT, Stateful Packet Inspection (SPI), protection contre les attaques de Déni de Service, filtrage par adresse MAC, liaison VPN, filtrage de l'URL, Wi-Fi Protected Setup (WPS)

	Conformité aux normes IEEE 802.3, IEEE 802.3u, IEEE 802.11b, IEEE 802.11g, IEEE 802.11n (draft 2.0) Indicateurs d'état Statut du port, alimentation Interfaces LAN : 4 x 10Base-T/100Base-TX - RJ-45 ¦ WAN : 1 x 10Base-T/100Base-TX - RJ-45 Antenne Détachable externe Nombre d'antennes 1 Périphérique d'alimentation Adaptateur secteur - externe Largeur 14.8 cm Profondeur 11.3 cm Hauteur 3.2 cm Poids 246 g Accessoires inclus Support vertical Câbles inclus 1 x câble de réseau Compatible with Windows 7 Le logiciel et les dispositifs «Compatible with Windows 7» ont l'assurance de Microsoft que ces produits ont subi des tests de compatibilité et de fiabilité avec Windows 7 32-bit et 64-bit. Certificats de conformité C-Tick, FCC Localisation Europe continentale Logiciel inclus Pilotes de périphérique & utilitaires Température de fonctionnement mini 0 °C Température de fonctionnement maxi 40 °C Taux d'humidité en fonctionnement 5 - 95%
PC Bureau	Intel Pentium G2030 /3GHz - Ecran 20 pouces - HDD 500Go - RAM 2Go – FreeDOS Système d'exploitation FreeDOS Processeurs Intel® Pentium® G2030 avec carte graphique Intel HD (3 GHz, 3 Mo de mémoire cache, 2 cœurs) Chipset Intel® H61 Express Format Microtour Mémoire : Mémoire, standard : 2 Go de SDRAM DDR3 1333 MHz Logements pour la mémoire 2 DIMM Stockage Baies pour lecteurs internes 1 de 8,9 cm (3,5 pouces) Baies pour lecteurs externes 1 de 13,3 cm (5,25 pouces) Lecteur interne SATA 500 Go, 7200 tr/min Lecteur optique Graveur DVD SuperMulti SATA affiches graphiques Carte graphique Intel HD Basic intégrée Ports 10 USB 2.0 (4 des 10 ports USB 2.0 sont internes) 1 RJ-45 1 DVI-D 1 port VGA 1 sortie casque 2 micro 1 entrée audio 1 sortie audio Emplacements d'extension 1 PCIe x16 3 PCIe x1 1 mini-PCI Périphériques d'entrée et multimédia Audio Carte audio Realtek ALC656 intégrée communication Interface réseau Contrôleur Gigabit Ethernet Realtek RTL8171E

	Spécifications d'alimentation et de fonctionnement Alimentation 300W rendement standard, PCF actif ; Plage de températures en fonctionnement 0 à 40 °C Plage d'humidité de fonctionnement 10 À 90 % HR Dimensions et poids Dimensions (L x P x H) 16,5 x 38,9 x 36,8 cm Poids À partir de 6,93 kg Contenu Clavier Clavier JB USB standard Moniteur Écran LCD 50,8 cm (20 pouces) avec rétroéclairage LED
Imprimante laser	Type d'imprimante Imprimante de groupe de travail - laser - monochrome Largeur 36.46 cm Profondeur 36.8 cm Hauteur 27.1 cm Poids 11 kg Localisation Anglais, allemand, français, italien, espagnol / Europe Imprimante Vitesse d'impression Jusqu'à 33 ppm - noir & blanc - A4 (210 x 297 mm) Périphériques intégrés Écran tactile Technologie de connectivité Filaire Interface USB Résolution maximale (N&B) 1200 ppp x 1200 ppp Impression recto-verso Recto-verso Durée de sortie de la première impression, Noir et blanc 8 s Langage(s) d'impression PCL 5C, PostScript 3, PCL 6, PDF 1.7 Fonctionnalités de l'imprimante Gestion des supports Bac d'entrée 250 feuilles, bac polyvalent 50 feuilles Processeur : Processeur 800 MHz RAM installée (max.) 128 Mo / 128 Mo (maximum) Gestion du support Type de support Enveloppes, transparents, étiquettes, papier ordinaire, papier à fort grammage, cartes, papier recyclé Taille minimale du support (personnalisée) 76 mm x 127 mm Taille maximum du support (personnalisée) 216 mm x 356 mm Formats standard reconnus Legal (216 x 356 mm), A4 (210 x 297 mm), A5 (148 x 210 mm), A6 (105 x 148 mm), JIS B5 (182 x 257 mm), 76 x 127 mm, 105 x 148 mm Poids du support 60 g/m2 - 163 g/m2 Capacité totale 300 feuilles Capacité de chargement maximum 800 feuilles Capacité des bacs de sortie 150 feuilles Durée de vie Taux d'utilisation mensuel 50000 pages Volume mensuel recommandé 750 - 3 000 pages Extension/connectivité Connexions 1 x Hi-Speed USB - USB à 4 broches, type A Compatible with Windows 7 Le logiciel et les dispositifs «Compatible with Windows 7» ont l'assurance de

	Microsoft que ces produits ont subi des tests de compatibilité et de fiabilité avec Windows 7 32-bit et 64-bit. Fonctions Windows 7 prises en charge Fonctions tactiles Windows Alimentation Périphérique d'alimentation Alimentation - interne Tension requise CA 230V Fréquence requise 50 Hz Consommation électrique en mode marche 570 Watt Consommation en veille / sommeil 6.2 Watt Logiciels / Configuration requise Logiciel inclus



MAR CHE N°
Objet : Achat du matériel informatique
Bordereau des prix - détail estimatif

N° Article	DÉSIGNATION	QTE	Prix Unitaire En Dirhams		TAUX T.V.A	PRIX TOTAL
			En Chiffres H.TVA	En lettres H.TVA		
1	**PC portable**	**1**				
2	**PC portable**	**3**				
3	**Tablette tactile blanche**	**7**				
4	**Imprimante Multifonction 3 en 1**	**1**				
5	**Disque dur externe**	**7**				
6	**Scanner**	**1**				
7	**Imprimante Laser multifonctions Télécopieur/photocopieuse/imprimante/scanner**	**1**				
8	**PC Portable**	**1**				
9	**PC Portable**	**3**				
10	**PC bureau**	**1**				

11	**Tablette Tactile**	**1**				
12	**Routeur sans fil - commutateur 4 ports**	**1**				
13	**PC Bureau**	**3**				
14	**Imprimante laser**	**3**				
					TOTAL HORS T.V.A TVA 20% TOTAL TTC	.... ……………..

Arrêté le présent bordereau des prix-détail estimatif à la somme de : ……………………………………………………………
………
(En chiffres et en lettres)

MARCHE N° :

Passé par appel d'offres n° **06/2013** du : **26/12/2013** ouvert sur offres des prix en séance publique du : **26/12/2013** concernant **l'achat du matériel informatique pour la faculté de médecine et de pharmacie de Fès**. Et ce, en vertu des dispositions du chapitre IV- Article 17, §1 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université du 13/06/2008 tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 21/02/2008.

LE MARCHE EST ARRETE A LA SOMME DE :

En chiffres :……………………………………

En lettres :………………………………………………………………………………..

Toutes Taxes Comprises.

Etabli et vérifié par l'intendant
De la FMPF

Chef de Service
des Affaires Economiques
Mr Khalid HARI

Fès, le 29/11/2013

Signé par le Doyen
de la Faculté de Médecine
Et de Pharmacie – Fès



Fès, le 29/11/2013

Lu et accepté par le Fournisseur
(Manuscrite)

Le ………………......